



6 539 455

S: 747,0 m²

8 040.50 pl²

#2

#0000

ZONE DE PRÉSERVATION
BOISÉE ET/OU À REBOISER

RUE DU MAÎTRE-DES-FORGES



R5R-3639 (Rev. août 2025)

MARGES DE RECUIL ZONAGE UNIFAMILIAL ISOLÉ

AVANT ET ARRIÈRE MINIMALE : 6m.
LATÉRALES, UN DES CÔTÉS : 1m.
LATÉRALES, SOMMES DES DEUX CÔTÉS : 4m.

AUTRES MARGES DE RECUIL

AUCUNE CONSTRUCTION, PRINCIPALE OU SECONDAIRE, À 1.5m. D'UNE ZONE DE
PRÉSERVATION ÉCOLOGIQUE OU UNE ZONE RÉSERVÉE MUNICIPALE
AUCUNE CONSTRUCTION, PRINCIPALE OU SECONDAIRE, À 2.5m. HORIZONTALE ET 3m.
VERTICALE D'UN CONDUCTEUR ÉLECTRIQUE



SCHÉMA
DU
TERRAIN

** DOCUMENT À TITRE INDICATIF SEULEMENT ** RÉFÉREZ-VOUS AU DOCUMENT DE L'ARPENTEUR					
	REGARD DE SERVICE		SERVITUDE PUBLIQUE		MARGE DE RECUL
	SOCLE HORS TERRE DE SERVICE		ZONE DE PRÉSERVATION ÉCOLOGIQUE		BRANCHEMENT H.Q.
	ENTRÉES DE SERVICE				DÉGAGEMENT CONDUCTEUR H.Q.
	BORNE FONTAINE		ZONE RÉSERVÉE MUNICIPALE		POTEAU H.Q.
	BORNE DE TERRAIN				
		CLOTURE			LAMPADAIRE